

IRC : Jusqu'où iront-ils ?

Il a été annoncé à la convention managers
« LCL Demain, 1 an après » que LCL souhaitait
inclure l'IRC
dans le calcul de la prime d'intéressement.
Qu'en est-il réellement ?



Réponse : Cette question n'est pas du ressort
de la DP

Commentaire **FO LCL** :

Sous les huées de l'assistance, notre chère DRH a annoncé vouloir intégrer
le nouvel IRC au calcul de l'intéressement.

FO LCL considère qu'il s'agit d'une **nouvelle provocation** car cela revient à conditionner
votre rémunération à des paramètres dont vous n'avez pas la maîtrise..
En effet, compte tenu des conditions de travail que vous subissez au quotidien, comment
voulez vous optimiser votre IRC si on ne vous en donne pas les moyens?
C'est une manœuvre de trop pour **tenter de réduire encore votre rémunération variable**.
Heureusement, le parterre de managers présents a eu la bonne réaction.
L'amer Michel (Mathieu) a dû venir au secours de sa DRH...
Laissons l'intéressement corrélé aux seuls résultats,
ce qui est de son essence même.



RVP : A chaque nouvelle année sa version

La direction veut rendre la RVP plus lisible et compréhensible.
Pourquoi change-t-elle donc de critères tous les ans ?
Sont-ils arrêtés à ce jour ?

Réponse : Une communication concernant la RVP 2019 a été effectuée
lors de la réunion du jeudi 31 Janvier 2019

Commentaire **FO LCL** :

De même qu'un constructeur automobile modifie régulièrement ses modèles pour les
améliorer, LCL modifie chaque année sa version de la RVP.
Hélas chez LCL, l'idée n'est pas d'améliorer mais de trouver un **moyen d'éviter de payer
trop ses salariés, même ceux qui sont performants**.
Alors on trouve, chaque année, le(s) critère(s) qui va permettre de maîtriser le coût.
Personne n'est dupe et surtout pas les collègues précités qui ont accueilli les annonces
de la DRH avec une belle spontanéité, **prouvant non seulement qu'ils étaient attentifs aux
propos tenus, mais qu'ils ne sont ni des pigeons, ni des perdreaux de l'année**.

PRIMES MACRON : LCL, une sous Banque ?

Plusieurs caisses régionales du Crédit Agricole ont versé une prime de **1.000 € pour tous**, dans la limite de la rémunération fixée par la loi pour que cette prime ne soit pas assujettie aux cotisations sociales (rémunération inférieure à 3 fois le SMIC).
Les collègues souhaitent savoir si chez LCL, lorsque l'on gagne plus, on mérite moins ?

Réponse : Cette question n'est pas du ressort de la délégation du personnel

Commentaire **FO LCL** :

Notre direction, à l'instar du père de la prime, a estimé que ladite prime, même non soumise aux cotisations sociales, coûtait "un pognon de dingue" **puisque nous ne serons pas servis comme beaucoup de nos confrères...**
Pour LCL, un collègue qui gagne 53.945 euros bruts annuels ne mérite pas de prime. En revanche, un actionnaire qui gagne 2.000.000 d'euros par an mérite amplement qu'on augmente au maximum ses dividendes
(Crédit Agricole SA proposera à l'AG des actionnaires, en mai prochain, **une augmentation de 9,6% du dividende.**
Source : 60 secondes du mardi 19 février 2019)

Vous avez dit justice ?

Mails managériaux : Heureux qui communique...

Une recrudescence de mails descendants accentue le mal être en agence et contribue à la détérioration de la qualité de vie au travail. Quelle action corrective est envisagée pour garantir la santé physique et morale des salariés ? Qu'est devenue la notion de bienveillance si largement prônée par la direction ?

Réponse : Cette question n'est pas du ressort de la délégation du personnel

Commentaire **FO LCL** :

Un certain nombre de nos collègues ont eu "mail" à partir avec quelques managers. Il est vrai que le retour en force de l'hiver peut provoquer des dérapages ou même l'envie de remettre un petit pull ... en mail.
Toute plaisanterie mise à part, **nous n'avons que trop de remontées de messages tendancieux qui provoquent un émoi profond, voire beaucoup plus chez certains de nos collègues.**
Attend-on qu'il arrive un drame pour bannir ce genre de messages ?

Un tableau à lui seul ne suffit pas à mesurer la valeur et l'engagement d'un collaborateur, ni même son activité qui peut être autre que celle concernée par le reporting.

Laissons les tableaux aux peintres qui eux n'ont pas la prétention d'être des managers.



Conseil **FO LCL** :

Conservez bien une impression de ces mails.
Cela freinera peut-être un jour les élans lyriques incontrôlés de leurs auteurs.

Vos contacts **FO LCL** en Picardie

Creillois / Beauvaisis : Patrice DUBOURDEAU et Pascaline JONVEL

Aisne : Laurent BOUCHER et Jérémy CHOQUENET

Somme : Cécile RANÇON, Julien FINET et Fabien REINERT

Compiénois : Franck DUFORST



NORD OUEST